

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du Jeudi 27 avril 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 avril 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 27 avril 2023 à 20h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Audrey BAILLY BECHET, Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Delphine GUENIN, Pascal LANQUETIN, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Arnaud SAILLARD, Jacques TISSOT, Agnès VANHUYSE, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Benoît MASSARD à Arnaud SAILLARD

Secrétaire de séance : Mathieu MICHAUD

I) Approbation du procès-verbal du conseil du 6 avril 2023 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II) Compte rendu des commissions :

Commission jeunesse et sports

A la demande des membres du club de foot, une rencontre a eu lieu le 17 avril avec les membres de la commission. Une information concernant le projet d'un terrain synthétique sur la commune de Labergement Sainte Marie a été communiquée. De ce fait, deux demandes émanent du club si le projet abouti : la réfection du terrain de Vaux et Chantegrue et l'agrandissement des vestiaires. Des devis correspondant à ces demandes seront sollicités auprès de prestataires.

Un besoin de remise en état des aires de jeux est évoqué, des devis seront demandés également et des propositions seront faites au conseil municipal ultérieurement.

Commission terrain

Plusieurs visites ont eu lieu par la commission en date du 13 avril dernier.

Monsieur Kévin Lambert – 2 rue des marais : une rencontre aura lieu prochainement pour la problématique de réfection du mur.

Monsieur Martial Vuillaume – 18 le martinet, il énonce des risques de chutes de pierre sur son terrain. Ce dernier jouxtant l'emprise de la Route Départementale, il convient de prendre contact avec le STA service du département.

Monsieur Victor André – 19 le martinet : demande de terrain communal pour un usage privé. La demande est acceptée à titre gratuit pour le temps des travaux de réfection des abords de la maison.

Pont du Drugeon – rue de l'église : un prolongement par des barrières afin de sécuriser l'endroit est envisagé. Des devis sont en cours.

Commission cimetièrre

Monsieur le Maire, suite à la commission du 20 avril, présente l'offre de l'entreprise Marbrerie Gauthier pour la fourniture et la pose de 2 caveaux éléments de 2 places pour un montant de 3 159 € TTC l'unité ainsi que la fourniture et pose d'un columbarium en granit rose clarté pour un montant de 6 451 € TTC.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'approuver le devis proposé et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Commission animations

Le repas de la fête des mères sera proposé à toutes les mamans du village le vendredi 2 juin prochain à 19h30 à la salle des fêtes. Il a été choisi le traiteur JC traiteur de la Rivière Drugeon. Pour un souci d'organisation, les réponses devront être remises en mairie avant le 12 mai à midi. La distribution des invitations se fera dans les boîtes aux lettres au plus vite.

III) Point exploitation des bois

Monsieur Cédric Beschet relate une rencontre avec le garde forestier qui définit l'exploitation des chablis.

Les petits bois pour un volume prévisionnel de 800 m³ seront vendus en contrat d'approvisionnement avec une convention signée à l'ONF.

Les gros bois : un contrat a été signé avec l'entreprise Scierie Michel Renaud avec un volume plafond de 1080 m³.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de confier à l'ONF une mission d'assistance et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'ONF.

IV) Entretien de la voirie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, les différents devis reçus en mairie de l'entreprise Saulnier pour l'entretien de la voirie.

Monsieur le Maire fait lecture des divers devis et propose de retenir :

- Village et extérieurs : 5 760 € TTC
- Chemins de forêt : 12 303 € TTC
- Aménagement de l'accès cimetière : 11 820 € TTC

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir les devis proposés.

V) Subvention exceptionnelle – familles rurales :

Monsieur le Maire informe que la CFD organise un séjour cet été pour les jeunes de 11 – 17 ans du territoire et qu'afin de réduire les frais pour les familles, il est envisagé des actions d'autofinancement sur les communes, à travers des actions citoyennes.

Le contenu de ces actions sera défini plus tard.

Il est proposé à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à familles Rurales pour financer ces actions.

VI) Point sur les dossiers bâtiments :

Local 14 rue des courbes – l'entreprise Betakron ne donne pas suite à la proposition de la commune

Mise en location – rue du plane – l'annonce est disponible sur le site du bon coin, en attente de contacts.

Salle des Fêtes – le Devis de 4 524 € TTC transmis par l'entreprise Bonnet Perrin a été validé à l'unanimité pour l'entretien des systèmes de ventilation de la salle des fêtes.

Travaux restructuration de l'école : le dossier de consultation sera mis en ligne le 28 avril sur le site e-marchespublics.com, sur l'est républicain et un lieu et la date de remise des offres est définie au vendredi 26 mai à 12h00.

VII) Demande achat case columbarium:

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu en mairie en date du 18 avril 2023 émanant de Monsieur et Madame BESCHET Gabriel sollicitant la commune pour l'achat d'une case funéraire.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à 13 voix pour et une abstention :

- **D'accepter la demande de Monsieur et Madame BESCHET Gabriel**
- **D'appliquer les tarifs d'acquisition et de concession fixés par délibérations**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires correspondants**

VIII) Demande location salle des fêtes

Une demande de location de la salle des fêtes a été reçue en mairie par les organisateurs du comice de Mouthe pour une soirée de remise de prix. Il convient de délibérer sur les tarifs : il est proposé à 8 voix pour 450 € et 6 voix pour 300 €. Une proposition sera faite aux intéressés.

Une enseignante de yoga souhaiterait utiliser la salle des fêtes 2 séances par semaine pour donner des cours. Il convient de délibérer pour les tarifs : 1 voix pour 1150 €, 1 voix pour 1200 € et 12 voix pour 1000 €/an. La proposition sera faite à l'intéressée.

IX) Extinction de l'éclairage public – modalités pratiques

Afin de prendre en compte le changement de saison, il convient de repenser l'extinction de l'éclairage public, de la manière suivante de 10 mai au 1^{er} septembre, coupure à partir de minuit.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, 13 voix pour et une abstention, décide d'adopter cette proposition.

X) Remboursement de la CFD – factures électricité

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la loi du 7 août 2015 dite loi « NOTRe », les compétences eau assainissement ont été transférées à la Communauté de Communes de Frasné Dugeon au 1^{er} janvier 2020.

Or, la commune de Vaux et Chantegrue a continué à payer, sur le budget principal non assujetti à la TVA, les factures d'électricité pour les trois ouvrages d'eau potable : « stérilisation », « station de pompage » et « nouveau réservoir » situés sur le territoire communal, du 1^{er} janvier 2020 au 26 février 2022 pour un montant de 13 767,66 € TTC.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de demander à la Communauté de Communes de Frasne Drugeon le remboursement de ces factures par l'émission d'un titre au compte 773 – mandat annulé sur exercice antérieur » d'un montant de 13 767.66 € TTC à l'appui du tableau récapitulatif.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- De valider la proposition de Monsieur le Maire
- De l'autoriser à demander à la Communauté de Communes de Frasne Drugeon le remboursement des factures indûment payées pour la somme de 13 767,66 € TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

XI) Questions diverses

Sectorisation : le sujet a été abordé en séance, nous sommes toujours en attente du courrier de la région.

Scouts : une visite des lieux dimanche matin à 10 h sera effectuée avec les scouts d'Annecy qui aimeraient réaliser un camp du 15 au 29 juillet 2023 sur la commune.

Fin de la séance : 23h30

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 25 mai prochain

Le Maire,
Bernard BESCHET

Le secrétaire de séance
Mathieu MICHAUD

